

# Le Grand Chantier EPR2 de Penly -Seine- Maritime



**Depuis juin 2023, l'État accompagne la réalisation d'un des plus grands chantiers industriels d'Europe dans le cadre d'une démarche « Grand Chantier ». Deux ans plus tard, ce document dresse un bilan synthétique de l'engagement collectif autour de ce projet d'envergure.**

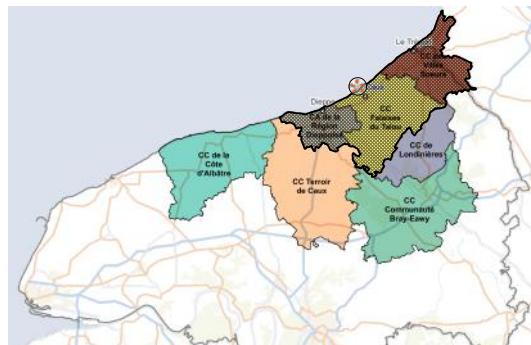
Les avancées constatées sur cette période sont le fruit d'un travail partenarial intense associant la maîtrise d'ouvrage, l'État, les collectivités et de nombreux autres acteurs en vue de répondre au défi logistique posé par ce chantier hors normes. Pour accueillir les milliers de salariés et assurer la réussite du projet, le territoire se transforme et se projette dans l'avenir. Les aménagements qui se dessinent aujourd'hui visent non seulement à garantir la performance du chantier mais aussi à s'adapter aux besoins de l'après-chantier. Cette démarche « Grand Chantier » est une somme de petits et grands projets, de réussites, d'innovations, de négociations, de procédures mais aussi d'écueils à lever, parfois de renoncements ou de changement d'orientations mais qui dans leur diversité renforcent la volonté collective de faire de ce projet une réussite pour le territoire.

**COORDINATION GRAND CHANTIER EPR2**

Septembre 2025

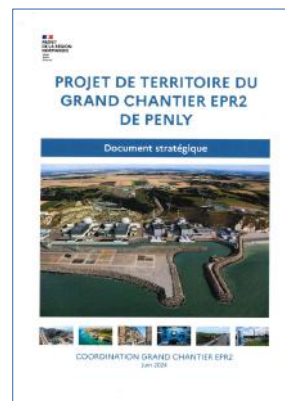
# La démarche « Grand Chantier »

Cette démarche mise en œuvre pour accompagner l'EPR2 de Penly a été engagée quelques semaines avant le dépôt par EDF, maître d'ouvrage des deux futurs réacteurs EPR2, des demandes d'autorisation. Elle associe étroitement plusieurs collectivités (Région, Département, EPCI, communes), mais plus particulièrement celles situées dans un rayon de 30 kms autour du chantier.

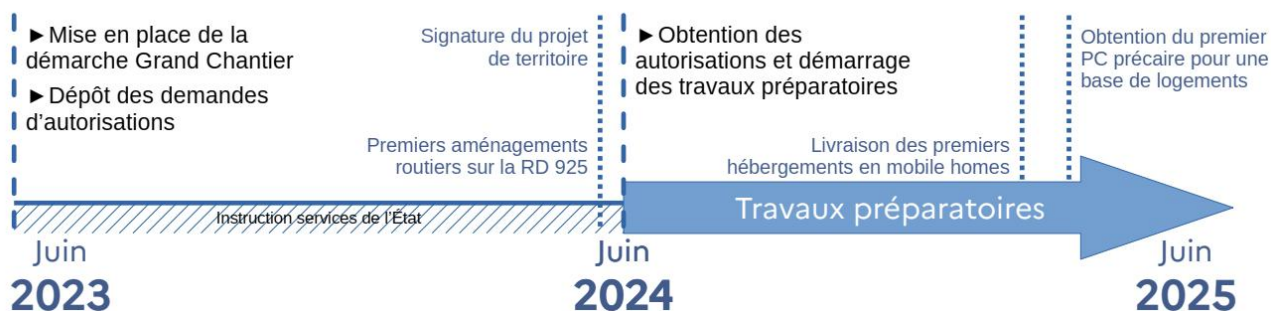


## La mobilisation du partenariat au sein d'une gouvernance structurée

En prolongement d'une démarche partenariale initiée par EDF en 2021, la démarche Grand Chantier a pris le relais en 2023 avec une structuration renforcée et une feuille de route partagée avec l'ensemble des partenaires sous la forme d'un projet de territoire cosigné en juin 2024. L'association des partenaires s'organise au travers de trois types d'instances (technique, de coordination et stratégique) qui rythment le programme d'action du Grand Chantier. En deux ans, ce sont plus d'une centaine de réunions de travail avec les partenaires du projet qui ont permis de progresser dans sa mise en œuvre.



## Repères chronologiques dans la mise en œuvre du Grand Chantier



# L'accueil des salariés déplacés

En deux ans, la cible en matière d'offre d'hébergement a évolué à la hausse avec l'affinement par EDF de ses besoins de main d'œuvre sur le chantier au regard du retour d'expérience des chantiers similaires menés à l'étranger. Initialement dimensionné à 4 000, le besoin en termes de places d'hébergement pour les salariés déplacés est, deux ans plus tard, estimé à **6 000**. Pour répondre à la demande des salariés, tout en tenant compte des besoins du territoire, c'est une offre diversifiée qui est programmée à travers trois typologies d'habitat.

**1 000** places

en campings (mobile homes)  
et aires de camping-cars



**4 000** places

en logements modulaires  
et transformables



**1 000** places

en offre privée et  
résidences hôtelières



En juin 2025, la programmation, projets en cours et à l'étude, s'élève à 5 200 places

## Une offre de 4 000 places en logements en adéquation avec les besoins du territoire post-chantier

La cible de 4 000 places recouvre également plusieurs typologies de logements adaptées à l'usage que souhaite en faire les collectivités à l'issue des travaux de l'EPR2. Ainsi, une partie des logements, construits sous forme de modules préfabriqués, sera démantelée pour que le foncier retrouve un usage agricole. D'autres, seront au contraire maintenus à l'issue du chantier mais avec un changement structurel (réalisation d'un logement à partir de trois studios) et un changement dans la nature de l'usage (transformation d'une résidence mobilité avec services en logements sociaux). Enfin, un projet, conçu dès l'origine comme un programme de logements sociaux conservera cette destination mais connaîtra un remaniement pour transformer un certain nombre de studios en logements familiaux.



# Infrastructures, mobilité et transport : minimiser l'impact sur le territoire

La réflexion conduite sur l'hébergement des salariés est indissociable de celle liée à leur mobilité. La RD 925 qui relie Dieppe au Tréport en passant par Petit-Caux (Penly) constitue l'axe de desserte privilégié auquel doivent se greffer facilement les différentes bases de logements. L'objectif est de minimiser les impacts du chantier sur le territoire, tout en améliorant l'accès au site pour les salariés et les marchandises.

## Les parkings relais : une solution pour réduire les impacts sur le trafic



Le chantier qui pourrait accueillir entre 10 000 et 12 000 salariés bénéficiera d'environ 3 000 places en entrée de site. Le stationnement complémentaire se fera sur trois grands parkings relais répartis en plusieurs points du territoire (Dieppe, Berneval et Etalondes). Un quatrième parking, plus modeste, reste à localiser pour les salariés qui sont plus éloignés du littoral et de la RD 925. Pour éviter d'augmenter le trafic sur cet axe, les salariés déposeront leur véhicule sur ces parkings pour rejoindre le chantier avec des navettes de bus qui leur seront réservées.

**1 250** places prévues à Dieppe

**2 400** places prévues à Berneval

**1 200** places prévues à Etalondes

**500** places prévues au sud de la RD

## Le traitement des points de congestion : un aménagement des infrastructures nécessaire pour fluidifier la circulation à venir

L'ensemble des points de congestion sur la RD 925 a été identifié et des solutions sont étudiées avec le conseil départemental pour y remédier depuis le nord-est et le sud-ouest de Penly.



L'augmentation du trafic généré par le chantier va nécessiter des aménagements routiers afin de fluidifier la circulation tant pour les salariés que pour les habitants. Certains ont été réalisés dès juin 2024, avant l'ouverture du chantier des travaux préparatoires, d'autres vont démarrer à compter de 2025 et s'échelonner sur plusieurs années en vue d'une mise en service avant le pic du chantier.



## Le transport des marchandises : recours à la multimodalité

En complément de la réduction du trafic de véhicules légers, l'enjeu pour limiter les nuisances du chantier sur le territoire consiste à réduire le nombre de poids lourds qui alimentent le chantier. Ainsi, le transport de marchandises se fait par la route, par la mer et bientôt par voie ferrée.



Enjeu majeur pour le territoire, le choix du mode de transport pour l'acheminement des 2 millions de tonnes nécessaires au génie civil a été validé en juin 2025. C'est la voie ferrée qui a été retenue pour transporter ces matériaux. Ainsi, la voie ferrée qui dessert Penly et qui ne sert actuellement qu'à l'évacuation ponctuelle du combustible usé, fera l'objet de travaux de régénération pour permettre le transport des granulats qui alimenteront les centrales à béton.

Pour les travaux préparatoires en cours, la voie maritime est utilisée pour acheminer les enrochements destinés à protéger la nouvelle digue, soit via une dépose directe en mer lorsque c'est possible soit en transitant par le port de Dieppe avec un transport par camions lorsque la dépose des enrochements doit se faire depuis la terre. Le transport maritime sera également requis pendant la phase des travaux électromécanique pour l'acheminement de gros composants.

# L'enjeu de sobriété foncière

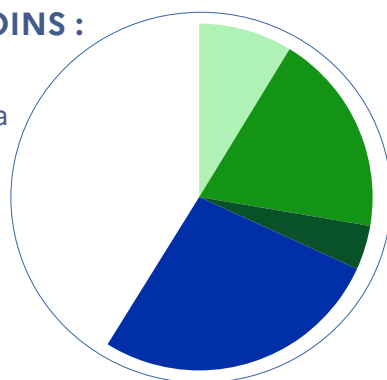
Les projets d'aménagements cherchent à limiter autant que possible l'artificialisation des sols et la consommation de foncier agricole. Ils visent prioritairement la réutilisation de certaines parcelles artificialisées, notamment les friches, et l'utilisation de parcelles déjà destinées à l'artificialisation qui seront conservées pour un autre usage à l'issue du chantier. Penser dès maintenant à l'après-chantier, avec un projet en perspective pour la reconversion du site, permet de réutiliser du foncier artificialisé pour le chantier, sans en consommer ailleurs pour des besoins ultérieurs. Lorsque la consommation de foncier agricole reste inévitable pour des aménagements temporaires, une réversibilité peut être envisagée avec un retour à un usage agricole, dans le cadre d'une convention négociée avec la chambre d'agriculture, engageant le propriétaire et l'aménageur.

**88,3 ha** de consommation foncière prévue au regard du besoin exprimé

Pour répondre aux besoins logistiques du chantier et de l'accueil des salariés, une enveloppe foncière de 150 hectares a été estimée avant l'engagement des premiers projets. Aujourd'hui, les projets gagnant en maturité, la prévision de consommation foncière s'affine, et se stabilise en dessous de l'estimation initiale, mais pour une programmation de logements encore insuffisante.

## ESTIMATION INITIALE DES BESOINS :

**150** ha



Foncier agricole  
**13,1** ha

Foncier agricole réversible  
**28,4** ha

Foncier naturel  
**6,2** ha

Friches et autres  
**40,6** ha

## Répartition de la consommation prévue, par destination

**53,3** ha

pour les logements

**18,5** ha

pour les zones d'activité et plateformes de formation

**16,5** ha

pour les infrastructures



Le protocole de réversibilité agricole, signé le 15 juillet 2025 par EDF, l'État, la Chambre d'Agriculture 76 et la FDSEA décrit les modalités d'occupation et de restitution de parcelles agricoles occupées temporairement pour le besoin du Grand Chantier qui permettront de réduire la consommation pérenne de terres agricoles.

# Emploi et formation

## Un fonctionnement efficace et une capacité du territoire à répondre aux besoins du chantier

Le dispositif éprouvé à Flamanville 3 a été transposé et anticipé, avec la création, dès 2023 d'une cellule emploi-formation chargée d'accompagner les entreprises pour la promotion des métiers, la recherche de compétences, le recrutement et la formation des salariés du chantier EPR2 de Penly. La cellule fonctionne aujourd'hui en régime de croisière avec 4 salariés de France Travail, des collaborateurs d'EDF, des deux missions locales territoriales, des facilitateurs de la clause d'insertion, des représentants de l'APEC, Job 76, Cap Emploi et du PLIE de la Seine-Maritime. Elle est en lien avec le conseil régional, les collectivités locales et les organismes de la formation (AFPA, ETPN...).

## Pour informer, recueillir des candidatures, former localement

**25** réunions d'information et de recrutement sur le territoire environnant

**1 700** visiteurs cumulés

**1 200** candidatures recueillies pour les entrées en formation et les recrutements

**215** personnes formées

**63 %** des stagiaires formés relèvent de la clause d'insertion.

**2/3** des personnes formées viennent des EPCI proches du chantier,



## Et embaucher des salariés pour le chantier



**245** personnes recrutées en CDI, CDI C ou CDD

**181** personnes recrutées en intérim

**62 %** des personnes recrutées sont normandes

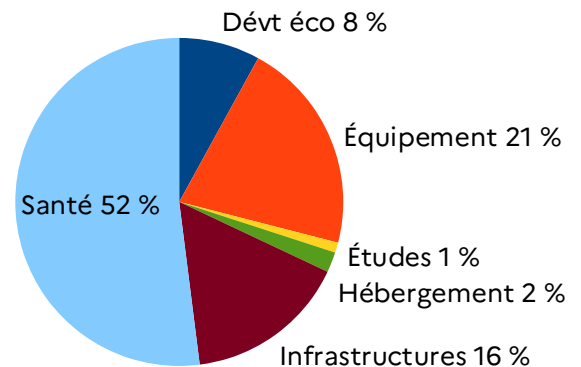
**27** bénéficiaires de contrats professionnels et d'apprentissage

# Accompagnement et attractivité du territoire

La construction de deux réacteurs EPR2 est une opportunité pour renforcer l'offre du territoire en matière de santé, de formation, d'équipements et contribuer ainsi à accroître son attractivité. L'enjeu est également de faire face à un afflux de population, temporaire pour le chantier, et durable pour l'exploitation.



Répartition par type de projets de l'accompagnement financier Grand Chantier



## Un soutien aux projets du territoire

À fin juin 2025, le comité des financeurs du Grand Chantier a identifié une quarantaine de projets à accompagner, à hauteur de 41 M€, pour un investissement total de 115 M€. Si peu de ces projets ont déjà atteint la phase de concrétisation, ils profiteront durablement, une fois réalisés, aux habitants.

